



## FICHE DE REMARQUES

**Exploitant:** SIRA SUD      **Site inspecté:** Entrée jus      **Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection:** 18 Septembre 2007  
 En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement      L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des remarques de l'inspection  
**Signature de l'inspecteur**      **Représentant de l'exploitant**  
      **MARCEAU A.**  
 Nom, fonction et Signature

<b>Remarques de l'inspecteur :</b> <p>①. Une pro-cédure doit être mise en place ou dispositif technique en toutes circonstances le concernant dans le centre de tri des ex-entrouilles pour éviter l'incendie et des risques d'explosion ne pouvant être évités.</p> <p>②. Des regards de collecte des eaux de pluie du centre de tri sont à prévoir.</p> <p style="text-align: center;">⊗</p>	<b>Commentaires de l'exploitant</b> (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application): <p>① Afin de garantir le confinement des ex-entrouilles, la vanne, par conséquent, sera maintenue fermée. Elle ne sera l'ouvrable qu'en cas de besoin et sous surveillance de façon à assurer le remplissage de la citerne dédiée à la réception de ces eaux.</p> <p>② Les regards ont été réalisés et les collecteurs curés.</p> <p style="text-align: center;">02/10/2007</p> 
---	---